

Concrétisez vos projets de rénovation ou de transformation

La solution pour vos travaux

Vous prévoyez de rénover ou d'agrandir un immeuble d'habitation, locatif, commercial, artisanal ou industriel tout en respectant certaines normes énergétiques ?

L'Hypothèque Eco Rénovation de la BCF est faite pour vous.

Vos avantages

- Conseil personnalisé dès votre premier contact avec la BCF.
- Conditions préférentielles applicables lors de la consolidation du crédit de construction ou dès l'octroi du prêt hypothécaire.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans sur maximum CHF 250'000.- pour les immeubles d'habitation, soit un avantage de maximum CHF 12'500.-.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans sur maximum CHF 500'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels, soit un avantage de maximum CHF 25'000.-.
- Possibilité d'échelonner vos travaux sur plusieurs années.

Conditions

Type d'immeuble	Offre valable pour tout type d'immeuble (sauf terrain)
Certificats (non cumulatifs)	<ul style="list-style-type: none">• Minergie, Minergie P ou Minergie A• Label SNBS• Certificat CECB<ul style="list-style-type: none">- Construction immeuble < 5 ans: certificat global A- Construction immeuble > 5 ans: certificat global A, B ou C• Subventions accordées dans le cadre du Programme Bâtiments
Rabais sur taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans sur max. CHF 250'000.- pour les immeubles d'habitation• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans sur max. CHF 500'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels
Amortissement	Possibilité d'amortir de manière indirecte par des versements sur le compte Epargne 3 pour les financements hypothécaires à usage propre (résidence principale)
Dénonciation	Pas de dénonciation durant la/les période/s de taux fixe/s
Remarques	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'échelonner les travaux sur plusieurs années.• Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres incluant également des conditions préférentielles de taux.• La preuve de l'obtention du label est à remettre à la BCF au plus tard dans les trois mois après le décaissement du crédit.

Concrétisez vos projets de rénovation ou de transformation

Hypothèque
Eco Rénovation



Les normes énergétiques¹

- MINERGIE: les standards Minergie se fondent sur une excellente isolation des bâtiments. L'étanchéité à l'air, l'absence de ponts thermiques et l'aération douce font partie des critères de base pour l'obtention des certificats Minergie et Minergie-P.
Plus d'information : www.minergie.ch
- CECB: le Certificat énergétique cantonal des bâtiments est attribué par des experts certifiés. Le certificat renseigne sur la qualité énergétique des bâtiments, selon le modèle des étiquettes-énergie (que l'on retrouve pour l'électroménager, par exemple).
Plus d'information : www.cecb.ch
- SNBS: ce label s'adresse aux projets de grande envergure.
Plus d'information : www.snbs.ch

Programme Bâtiments Fribourg

L'Etat de Fribourg propose un programme de soutien financier aux projets de rénovations de bâtiments, de changements de chauffage et de nouveaux bâtiments très performants en énergie.

Plus d'information : www.leprogrammebatiments-fr.ch

¹ Seuls labels reconnus par la Confédération

